

Conseil Municipal
ARI/SB/HR/MC

**EXTRAIT DE LA DELIBERATION DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU JEUDI 11 FEVRIER 2016**

L'an deux mille seize, le jeudi 11 février à 18 h 35 les membres composant le Conseil Municipal d'Issy-les-Moulineaux, régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 4 février 2016, se sont réunis au nombre de 40 dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur SANTINI, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice : 49

Etaient présents :

SANTINI André	SZABO Claire	HOUNTOMEY Céline
LEFEVRE Thierry	HELARY-OLIVIER Christine (jusqu'à 19 h 18)	LIADZE Fabienne
ESTRADE-FRANCOIS Isabelle (à partir de 20 h 14)	KHANDJIAN Arthur	POUJOL Aymeric
LETOURNEL Edith	POINOT Jeannine	LAKE-LOPEZ Sabine
VESSIERE Martine	GOUZEL Marie-Auguste	CAM Christophe
KNUSMANN Philippe	PIOT Annie	BALI Leïla
MARTIN Gérard	ECAROT Marie	ARNOUX Clémence
SZMARAGD Jean-Marc	TANTI André	SIMILOWSKI Kathy
GUICHARD Claire	RADENNE Jean-Marc	PUIJALON Thomas
PITROU Nathalie	GARRIGUES Maria (à partir de 19h09)	JULHÈS Vivien
de CARRERE Bernard (à partir de 19 h 02)	BERANGER Etienne (à partir de 18 h 44)	ALEZARD Lysiane
PROVOT Christophe (jusqu'à 19 h 43)	ROUSSEL Thibaut	MALEYRE Anne-Laure (à partir de 19 h 58)
GUILCHER Ludovic	DANIEL Pierrick	GAMBIEZ Fabienne
LEVY Alain	RIGONI Olivier	AUFFRET Patrick
SUEUR Joëlle	COURCELLE-LABROUSSE Jean	MARTINEAU Frédéric

Etaient représentés :

P. SUBRINI par J.M. SZMARAGD
I. ESTRADE-FRANCOIS par A. KHANDJIAN (jusqu'à
20h14)
B. de CARRERE par C. GUICHARD (jusqu'à 19 h 02)
C. HELARY-OLIVIER par T. LEFEVRE (à partir de 19
h18)

N. BERNADET par A.LEVY
M. GARRIGUES par C. HOUNTOMEY (jusqu'à 19h09)
S. FARO par S. LAKE-LOPEZ
C. MILLAN par F. LIADZE

Etaient absents :

C. PROVOT (à partir de 19 h 43)
E. BERANGER (jusqu'à 18 h 44)
A.L. MALEYRE (jusqu'à 19 h 58)

Monsieur Christophe CAM est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions
accepte.

Publication par affichage : le 18 février 2016

Accusé de réception en préfecture
092-219200409-20160211-dcm14-DE
02 secrétaire de séance du 11-DE
Date de télétransmission : 19/02/2016
Date de réception préfecture : 19/02/2016

CA

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2016**

N° 14

**OBJET : PRÉVENTION-SÉCURITÉ - Contrat Local de Sécurité. Actions de prévention.
Participation financière de la Ville au titre de l'année 2016.**

**Madame Edith LETOURNEL, Maire-Adjointe déléguée aux Finances, expose au
Conseil Municipal ce qui suit :**

L'actualisation, le 3 décembre 2009, du Contrat Local de Sécurité (CLS) a permis à la Ville de retenir les cinq orientations suivantes :

- la prévention et le soutien à la parentalité,
- la réussite éducative, la protection de l'enfance et la prévention de la délinquance,
- les trajectoires sociales et l'insertion professionnelle,
- la médiation urbaine et la protection du cadre de vie,
- la communication et l'ingénierie.

Dans ce contexte, la Ville soutient financièrement, pour un montant total de 30 450 € inscrit au budget communal, les actions de prévention des acteurs locaux qui, sans préjudice de propositions nouvelles formulées ultérieurement par les partenaires du dispositif prévention - sécurité issu, œuvrent dans les domaines suivants :

- la protection de l'enfance en danger,
- la prévention de l'absentéisme scolaire,
- la prévention par le sport,
- les actions « citoyenneté » en direction de la jeunesse,
- la prévention de la récidive,
- le soutien à la conjugalité et à la parentalité,
- le renforcement de l'aide aux victimes,
- la médiation (sociale, culturelle...),
- la prévention et la sécurité routière.

Accusé de réception en préfecture 092-219200409-20160211-dcm14-DE Date de télétransmission : 19/02/2016 Date de réception préfecture : 19/02/2016
--

La participation de la Ville s'établit comme suit :

Actions bénéficiant d'une participation financière de la Commune dans le cadre du CLS (en euros)		
N°	INTITULÉ/ACTEUR	VILLE
ACTIONS « CITOYENNETÉ » EN DIRECTION DE LA JEUNESSE		
1	Prévention par le sport - Promouvoir l'éducation par le sport (OMS)	1 500
2	Formation de jeunes arbitres (collège Victor Hugo)	500
3	Accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté (ASTI)	3 500
4	Festival du film judiciaire (CDAD)	400
PRÉVENTION DE L'ABSENTÉISME SCOLAIRE		
5	L'Ecole du Vent (ALPEGE)	1 000
6	Prévention du décrochage scolaire (Questions d'enfance)	2 000
7	Dispositif 6 ^{ème} passerelle (CLAVIM)	4 000
8	Médiation interculturelle, Jeunes et Parentalité (ASTI)	3 500
SOUTIEN À LA CONJUGALITÉ ET À LA PARENTALITÉ		
9	Séparations parentales : accompagnement et prévention (CLAVIM)	2 000
10	L'Aparté (CLAVIM)	550
PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES		
11	Accueil - Ecoute - Création - Prévention - Socialisation (IMA'R'GE)	3 000
12	Les addictions, le soin et le sport (CIDE Chimène)	1 500
AIDE AUX VICTIMES		
13	Permanence d'un psychologue à l'Espace Andrée Chedid (ADAVIP-92)	7 000
TOTAL EN EUROS		30 450

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le Code de la Sécurité intérieure, notamment les articles L. 132-4 et suivants ;

Vu le Contrat Local de Sécurité en date du 31 mars 1998, actualisé le 5 mars 2002 en référence à la circulaire interministérielle en date du 28 octobre 1997 puis le 3 décembre 2009 ;

Vu la circulaire interministérielle en date du 7 juin 1999 relative aux Contrats Locaux de Sécurité ;

Considérant que les actions mises en œuvre localement reçoivent l'aide financière de la Commune, inscrite en 2016 au Budget communal pour un montant de 30 450 € ;

La Commission municipale des Finances et de la Ville numérique s'étant réunie le 27 janvier 2016 ;

Entendu cet exposé ;

Accusé de réception en préfecture 092-219200409-20160211-dcm14-DE Date de télétransmission : 19/02/2016 Date de réception préfecture : 19/02/2016
--

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la participation financière de la Ville au titre des actions de prévention, dans le cadre du Contrat Local de Sécurité, pour un montant de 30 450 €, réparti comme suit :

Actions bénéficiant d'une participation financière de la Commune dans le cadre du CLS (en euros)		
N°	INTITULÉ/ACTEUR	VILLE
ACTIONS « CITOYENNETÉ » EN DIRECTION DE LA JEUNESSE		
1	Prévention par le sport - Promouvoir l'éducation par le sport (OMS)	1 500
2	Formation des jeunes arbitres (collège Victor Hugo)	500
3	Accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté (ASTI)	3 500
4	Festival du film judiciaire (CDAD)	400
PRÉVENTION DE L'ABSENTÉISME SCOLAIRE		
5	L'Ecole du Vent (ALPEGE)	1 000
6	Prévention du décrochage scolaire (Questions d'enfance)	2 000
7	Dispositif 6 ^{ème} passerelle (CLAVIM)	4 000
8	Médiation interculturelle, Jeunes et Parentalité (ASTI)	3 500
SOUTIEN À LA CONJUGALITÉ ET À LA PARENTALITÉ		
9	Séparations parentales : accompagnement et prévention (CLAVIM)	2 000
10	L'Aparté (CLAVIM)	550
PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES		
11	Accueil - Ecoute - Création - Prévention - Socialisation (IMA'R'GE)	3 000
12	Les addictions, le soin et le sport (CIDE Chimène)	1 500
AIDE AUX VICTIMES		
13	Permanence d'un psychologue à l'Espace Andrée Chedid (ADAVIP-92)	7 000
TOTAL EN EUROS		30 450

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération.

AUTORISE le versement des participations financières de la commune aux associations ou organismes concernés.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au Budget 2016 de la Commune au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), articles 6574 (subvention de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé) et 65738 (subventions de fonctionnement à d'autres organismes publics), fonctions 20 (enseignement service commun) : ALPEGE (association de parents d'élèves du primaire), Questions d'Enfance, 22 (enseignement du deuxième degré) : collège Victor Hugo, 40 (sports et jeunesse service commun) : OMS, 422 (autres activités pour les jeunes) : CLAVIM, 510 (santé service commun) : CIDE Chimène, 520 (interventions sociales service commun) : IMA'R'GE, 523 (actions en faveur des personnes en difficulté) : ASTI (Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés), ADAVIP-92 (Association D'aide Aux Victimes d'Infractions Pénales des Hauts-de-Seine), 33 (Actions Culturelles) : CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit).

Adopté à l'unanimité
S'est abstenue : 1 : A.L. MALEYRE

Accusé de réception en préfecture
092-219200409-20160211-dcm14-DE
Date de télétransmission : 19/02/2016
Date de réception préfecture : 19/02/2016

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales n'ont pas pris part au vote de certaines subventions :

- MM. LEFEVRE et LEVY, Mmes ESTRADE-FRANCOIS, BERNADET, FARO, et LIADZE au titre de la subvention accordée au CLAVIM
- MM. DE CARRERE, KHANDJIAN, CAM, DANIEL et ROUSSEL, Mmes POINOT, BERNADET, FARO et BALI au titre de la subvention accordée à l'OMS.

Edith LETOURNEL
Maire-Adjointe

Accusé de réception en préfecture
092-219200409-20160211-dcm14-DE
Date de télétransmission : 19/02/2016
Date de réception préfecture : 19/02/2016